

Questions orales

M. Gagliano: Pouvez-vous définir «méthodes comptables abrégées»?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ne peut pas se taire quand quelqu'un parle.

• (1450)

Monsieur le Président, il est beaucoup plus facile d'écouter quand on garde les oreilles ouvertes et la bouche fermée.

De plus, le Canada a les taux les plus faibles d'impôt sur le revenu des sociétés pour les petites entreprises. Nous les avons réduits dans le cadre de la réforme fiscale de 1988.

Le député hoche la tête. Ce sont tous là autant d'exemples précis montrant à quel point nous avons aidé la petite entreprise. Si le député continue à hocher la tête, il ne pourra rien entendre et ne pourra rien apprendre.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Larry Schneider (Regina-Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les députés ne sont pas sans savoir qu'on a adopté à l'autre endroit, hier, un projet de loi concernant le régime d'assurance-chômage. Le fait qu'une chambre nommée retarde de façon délibérée l'adoption du projet de loi C-21, constitue une atteinte inacceptable au processus démocratique.

Le gouvernement a présenté des modifications qui rendront notre pays plus compétitif et permettront aux chômeurs d'avoir un meilleur accès à la formation professionnelle. Tous les Canadiens raisonnables s'apercevront que ce petit jeu doit cesser.

La ministre pourrait-elle nous préciser comment le gouvernement entend répondre à ce projet de loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de considérer ce qui se passe à l'autre endroit comme de l'ingérence frivole et stupide dans les excellentes politiques du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Permettez-moi de signaler à mes vis-à-vis, et notamment à ceux qui siégeaient au comité législatif, que les membres du comité sénatorial éplu-

chent à l'heure actuelle le projet de loi C-21. Nous ignorons au juste quand ils en auront terminé.

Le comité législatif a entendu 200 témoins en quatre semaines. Le comité de l'autre endroit en a entendu 15 en six semaines. À mon avis, il ne s'agit certes pas d'une étude sérieuse.

Outre la norme variable d'admissibilité, le projet de loi que les sénateurs ont adopté fait fi de tous les autres avantages comme ceux offerts aux travailleurs âgés et aux femmes. On entend les femmes dans ce coin-là huer et siffler. Que font-elles de l'élargissement des avantages accordés pour ce qui est de la maternité et de l'adoption?

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Quant aux régions rurales du pays, que fait-on du fait que notre projet de loi supprime les sanctions imposées aux travailleurs saisonniers réitérants? Ces derniers vont être pénalisés.

* * *

LE PANAMA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président. . .

M. Crosbie: Le chaud partisan de Noriega vient de se lever.

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, l'intervention armée du gouvernement américain à Panama est une affaire très grave. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures la juge comme telle, même si certains de ses députés d'arrière-ban la prennent à la légère. Les députés de l'opposition, eux, la prennent tout à fait au sérieux.

Je trouve qu'il y a en l'occurrence place pour une critique légitime de l'initiative américaine, et c'est ce à quoi nous nous livrons. La question n'est pas de savoir si l'on est partisan de Noriega ou si l'on est ce que les chahuteurs d'en face disent.

Personne n'approuvait le régime Noriega. Il s'agit de savoir si la fin que nous recherchons tous, soit la restauration de la démocratie à Panama, justifiait les moyens employés en l'occurrence.

À l'instar du ministre lui-même, nous nous inquiétons du dangereux précédent que le gouvernement américain crée par suite de son initiative. Nous demandons au gouvernement, au premier ministre ou au secrétaire d'État de nous dire s'il comprend toute l'ampleur de l'initiative américaine à un moment où l'autre superpuissance abandonne l'idée qu'elle avait arbitrairement le droit d'intervenir dans toutes les régions situées à